

### Broiler Hatching Eggs and Chicks

Broiler hatching eggs and chicks for chicken production were placed on the ICL on May 8, 1989. The combined global import quota for broiler hatching eggs and chicks is 21.1% of the estimated domestic production of broiler hatching eggs for any one year. The combined annual import quota is divided into separate levels of 17.4% for broiler hatching eggs and 3.7% for egg-equivalent chicks.

In 1991, the combined import quota was initially set at 99,463,314 eggs and adjusted downward in August 1991 to 97,784,789 eggs, when the initial production estimate was revised. During 1991, permits were issued for 83,521,644 hatching eggs and 14,615,838 egg-equivalent chicks for a revised combined total of 98,137,482. The totals given include supplementary permits to meet short supply situations as well as the importation of hatching eggs for re-export after incubation and hatching.

### Cheese

Cheese of all types, other than imitation cheese, was placed on the ICL on June 12, 1975 in order to support cheese prices. The global cheese import quota has been fixed since 1979 at 45,000,000 lbs or 20,411,866 kg, of which 60% was allocated to cheese imports from the European community and 40% to non-EEC sources. Utilization of the quota was high in 1991 and there was no quota available for redistribution to new applicants.

### Oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins destinés à la production de poulets

Les oeufs d'incubation de poulets de chair et les poussins destinés à la production de poulets ont été placés sur la LMIC le 8 mai 1989. Le contingent global combiné d'importations d'oeufs d'incubation de poulets de chair et de poussins destinés à la production de poulets pour une année donnée représente 21,1 % de la production estimative d'oeufs d'incubation pour l'année considérée. Le contingent combiné d'importations annuelles est en outre subdivisé en niveaux séparés soit 17,4 % pour les oeufs d'incubation de poulets de chair et 3,7 % pour les poussins équivalents-oeufs.

En 1991, le contingent combiné d'importations était de 99 463 314 oeufs et rajusté en août à la baisse à 97 784 789 oeufs lorsque les estimations initiales de production ont été révisées. En 1991, des licences ont été délivrées pour 83 521 644 oeufs d'incubation et 14 615 838 poussins équivalents-oeufs, soit pour un total révisé de 98 137 482. Les totaux mentionnés englobent les licences supplémentaires délivrées pour combler la pénurie sur le marché ainsi que les licences délivrées pour l'importation d'oeufs d'incubation devant être réexportés comme poussins.

### Fromage

Les fromages de tous genres à l'exclusion des imitations ont été placés sur la LMIC le 12 juin 1975 dans le but de soutenir les prix des fromages. Le contingent global pour les importations de fromage depuis 1979 représentait 45 000 000 livres ou 20 411 866 kg, dont 60 % étaient alloués à l'importation de fromage de la communauté européenne et 40 % à d'autres que la CEE. Le contingent a été fortement utilisé en 1991 et il n'y a pas eu de possibilité de redistribution aux nouveaux requérants des contingents de fromage.